

TARIFICATION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES VILLE DE LA TRINITE

Le service des sports propose un programme d'activités diversifiées en direction des enfants, des jeunes, des adultes, des familles, des séniors, permettant à chacun de découvrir de nombreuses activités dans le respect des valeurs éducatives et républicaines.

ARTICLE 1 : Calcul du quotient familial

Le quotient familial est calculé selon la formule suivante conformément aux indications de la Caisse d'Allocations Familiales.

$$\text{Quotient familial} = \frac{1/12^{\text{ème}} \text{ des revenus déclarés (1) + prestations familiales mensuelles}}{\begin{aligned} &2 \text{ parts (couple ou pers isolée)} \\ &+ 1/2 \text{ part par enfant à charge jusqu'au second} \\ &+ 1 \text{ part par enfant à charge à partir du } 3^{\text{ème}} \text{ enfant} \\ &+ 1/2 \text{ supplémentaire par enfant handicapé} \end{aligned}}$$

(1) les revenus déclarés sont constitués des revenus nets déclarés avant déduction (frais réels ou forfaitaires) ou abattements. La seule déduction admise concerne les pensions alimentaires versées. Il convient d'ajouter aux revenus, le montant des prestations familiales (sauf APH).

ARTICLE 2 : Tarifs de l'animation sportive enfants – adolescents – jeunes (32 séances par an)

- Eveil sport (3 – 5 ans)
- Ini-sport (6-7 ans)
- Multi-sports / Sport Nature (8-10 ans)

- quotient familial x 7 % (planchers 70€/plafonds 105€)
- quotient familial x 4 % / à partir du dernier trimestre de l'année scolaire (planchers 35€/plafonds 55€)

Pour les dérogations et les extérieurs, un tarif de 120€ annuel sera appliqué ou 70€ à partir du dernier trimestre de l'année scolaire.

Tarif journalier : Les stages sportifs des vacances :

Le taux d'effort journalier applicable est de 1.8%
 En fonction de l'activité proposée, la tarification des stages est la suivante :

| | Stage prix à la journée | | Stage en demi-journée | |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|---------------|-----------------------|---------------|
| | Tarif plancher | Tarif plafond | Tarif plancher | Tarif plafond |
| Sans prestataire extérieur | 12 € | 20 € | 6€ | 10€ |
| Avec prestataire extérieur (exemple stage voile) | 27 € | 35€ | 13.5€ | 17.5€ |

ARTICLE 3 : Tarifs des activités sportives adultes, adolescents (à partir de 16 ans) et Sport Santé Bien Être

Les adhésions Adolescents (à partir de 16 ans) sont valables sur les cours collectifs et avec accord écrit et signé du responsable légal de l'enfant.

Espace Fitness :

Accès :

- A la salle de renforcement musculaire
- Aux cours collectifs de fitness et de Cardio

| TARIFS |
|-----------------------------------------------------------|
| 8€ / jour |
| 29€ / mois |
| 20€ /mois en cas d'offre limitée (adolescents, étudiants) |
| 8€ / le programme personnalisé |

Pour les personnes extérieures à la commune et sous réserve d'une dérogation validée, ces tarifs sont majorés de 4 euros

ARTICLE 4 : Tarifs des activités sportives séniors et Sport Santé Bien Être

Afin de faciliter une inscription sans fournir d'informations personnelles ou un ensemble de document administratifs pour justifier de sa situation, un tarif unique est mis en place pour toutes les activités séniors

Gym séniors :

Découpage de l'année scolaire en trois périodes :

- de septembre à décembre : 60 €
- de janvier à mars : 60 €
- d'avril à juin : 60€

Pour les dérogations et les extérieurs un tarif de 70€ / période sera appliqué

Promenade et randonnée pédestre :

Promenade pédestre et marche nordique en demi-journée : 7 €, 10 € pour les extérieurs

Randonnée pédestre ou raquette à neige à la journée : 14 €, 20 € pour les extérieurs

Séjours (transports, encadrement, repas, et hébergement) :

- 65€ / jour, 75€ /jour pour les extérieurs

ARTICLE 5 : Activités Sport Santé / Sport sur ordonnance

Dans le cadre du programme Sport Santé, jusqu'à cinq séances de découvertes définies par le référent peuvent être effectuées gratuitement, (ce programme est susceptible d'être subventionné).

Programme sport santé valable pour l'ensemble des activités physiques (hors promenades, randonnées et activités aquatiques). Option proposée par le référent Sports Santé dans le cadre de sa prise en charge individuelle :

- Carte 5 séances 12 € extérieurs 16 €
- Carte 10 séances 20 € extérieurs 25€

ARTICLE 6 : Tarifs des activités aquatiques tout public (adolescents à partir de 16 ans)

| TARIFS ACTIVITES AQUATIQUES | | | |
|------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| | | LA SEANCE | LES 5 SEANCES |
| Ados 16-18 ans et étudiants | AQUAFITNESS | 8.00 € extérieurs 10€ | 35.00 € Extérieurs 45 € |
| Adultes | AQUAFITNESS | 10.00 € Extérieurs 12 € | 40.00 € Extérieurs 50€ |
| Séniors | AQUAFORME | 8.00 € Extérieurs 10€ | 35.00 € Extérieurs 45 € |
| Enfant | JARDIN AQUATIQUE | 5.00 € Extérieurs 7 € | |
| Cours individuel apprendre à nager | Cours de 40 min par groupe de 2 ou 3 enfants | 15.00 € le cours Extérieurs 20 € | |
| Test « pass nautique » | Passage du test avec certificat | 3 € Extérieurs 5 € | |



ARTICLE 7 : Tarifs des activités et évènementiels sportifs tout public

Stage sportif seniors ou famille :

- 15€ / stage niveau 1 (activités sans prestataire et de durée variable),
- 20€ / stage niveau 2 (activités avec prestataires ponctuels et de durée variable),
 - 40€ / stage niveau 3 (activités avec prestataires et de durée variable)

Tarifs des Animations familiales « Sport de Nature » :

- 12€ / journée adulte et 7 € pour les moins de 18 ans,
- 15€ / journée adulte pour les dérogations et extérieurs et 10 € pour les moins de 18 ans

Tarifs des évènementiels de courte durée (inférieurs à une demi-journée) :

- 5 € /adulte et gratuit pour les moins de 15 ans.

ARTICLE 8 : Ces participations comprennent l'enseignement, l'animation et l'encadrement des activités par les éducateurs territoriaux en activités physiques et sportives (ETAPS) et des professionnels diplômés, le transport ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire à la pratique de l'activité (sauf activités spécifiques).

ARTICLE 9 : Les tarifications prennent effet au 1^{er} septembre 2024.

Fait à La Trinité, le

Ladislav POLSKI
Maire de La Trinité
Vice-Président de la Métropole
Nice Côte d'Azur